C'est pourquoi le Canada se réjouit de la présentation à cette Assemblée du projet de Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction.

Si nous nous réjouissons du progrès continu des normes internationales en matière de droits de l'homme, nous ne pouvons ignorer que les abus les plus flagrants sont toujours commis, que la vie, la liberté et l'intégrité d'innocents sont régulièrement sacrifiées à diverses causes ou à des luttes pour le pouvoir. Si l'Organisation se porte sans hésiter au secours des victimes de catastrophes naturelles, comment pourrait-elle ne pas faire preuve d'au moins autant de générosité lorsque les crises sont provoquées par l'homme ?

L'ONU dispose des moyens nécessaires pour faire face à ces situations. Elle peut, par exemple, recourir aux bons offices du secrétaire général; elle peut aussi dépêcher d'urgence un rapporteur spécial ou une mission d'enquête. Il ne faut que la volonté d'agir de façon à assurer la protection des particuliers ou des groupes mis en péril par l'effondrement de l'ordre social.

Le Canada a accueilli favorablement l'adoption de sa proposition de nommer un rapporteur spécial chargé d'examiner la question des droits de l'homme et des exodes massifs. Nous avons bon espoir que l'expérience du prince Sadruddin Khan en cette capacité mènera à l'adoption d'un rapport qui montrera comment les institutions et les États membres des Nations Unies peuvent unir leurs efforts pour empêcher que les mouvements de réfugiés n'atteignent les proportions que nous connaissons à l'heure actuelle. Nous estimons que ce rapport devrait fournir les assises impartiales d'un examen des composantes plus globales des problèmes internationaux liés aux réfugiés. Mentionnons, à titre d'exemple à ce chapitre, l'initiative proposée par la République fédérale d'Allemagne concernant l'élaboration de lignes directrices internationales en vue d'empêcher les mouvements massifs de réfugiés.

Mais il ne faut pas faire relâche même dans les secteurs moins critiques. L'Année internationale des personnes handicapées nous donnera l'occasion, en 1981, de promouvoir le droit de plus de 500 millions d'handicapés à la pleine participation et à l'égalité dans un monde affranchi de barrières.

Et il y a la situation de la femme à travers le monde. L'obligation nous est faite d'améliorer sa condition sur les plans social et politique et de promouvoir son égalité avec l'homme. La récente entrée en vigueur de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes représente un pas important dans cette direction.

La naissance de nouveaux États

Cependant, si l'intérêt manifesté par la communauté internationale pour les droits de l'individu et pour une promotion concertée des droits de la femme et des groupes désavantagés est un phénomène récent, l'émergence, ces trente dernières années, de quelque cent États souverains, doit être considérée comme l'un des changements les plus significatifs que le monde ait jamais connus. Comme on le sait, Dag Hammarskjöld s'est grandement évertué à aider ces nouveaux États à s'intégrer dans la structure de cette institution. C'était une période de gestation et d'espoir. Mais pour nombre de